



Commune de Sainte Bazeille
MAIRIE

25 avenue du Général de Gaulle
BP 18
47180 Sainte Bazeille
Tel 05 53 94 40 28
Fax 05 53 94 27 85
contact@mairie-sainte-bazeille.fr
www.mairie-sainte-bazeille.fr

Département de Lot-et-Garonne
Arrondissement de Marmande

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Conseil Municipal du
Lundi 14 octobre 2013

1/AVENANT CONVENTION CLAE LEO LAGRANGE ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

Cet avenant concerne la création d'un poste complémentaire pour assurer le taux d'encadrement lors de l'accueil périscolaire, suite à l'augmentation des effectifs. Ce personnel sera pris en charge par LEO LAGRANGE (qui gère le CLAE pour la commune) La participation financière sera de :

- 2013 sur 4 mois : 2245.55€
 - 2014 sur 12 mois : 7 267.57€
- Voté à l'unanimité

2/CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL

Comme les années passées le CM décide d'attribuer une aide aux droits d'inscription au conservatoire pour familles domiciliées à Sainte-Bazeille.

- 90€ par enfant en cursus et post cursus
- 45€ par enfant pour Jardin des artistes et premiers pas

3/CONVENTION SDCI CARTOGRAPHIE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

La cartographie est un outil et administratif e gestion de la collectivité. Le CM accepte le devis de 1000€HT afin de lancer la réalisation de la cartographie callée GPS d'assainissement et du périmètre de la collectivité.

4/SUBVENTIONS LICENCES CLUB JOURNEES INTER-ASSOCIATIONS.

Suite à cette journée 3 licences sont offertes par la municipalité à :

- * Litoussi Saad'addine : 125€ pour une licence Karaté
- * Merlet Axel : 95€ pour une licence Arti-sport
- * Belloc Mathis : (n'a pas encore choisi de sport)

5/TARIFS LAC IRRIGATION 2013-2014

Le CM décide de fixer le prix de l'eau comme suit/

- Usage irrigation agricole : 0.15€ le m³ (0.12€ en 2012)
- Usage domestique : 0.30€ le m³ (0.26€ en 2012) en raison de non-participation aux charges fixes

Le tarif des charges fixes pour 2013 :

- Borne 1.5m³ =45.73€
- Borne 5m³ = 152.45€
- Borne 10m³ = 304.90€
- Borne 15m³ = 457.35€
- Borne 20m³ = 609.80€
- Borne 25m³ = 762.25€
- Borne 30m³ = 914.69€
- Borne 40m³ = 1 219.59€

6/ CONVENTION RELATIVE A L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL AVEC V.N.F.

Le CM accepte la convention avec VNF concernant la parcelle AV 141 pour une période de 5 ans jusqu'au 31 Décembre 2018.

7/ LOGICIEL « AMETHISTE » : GESTION DES CIMETIERES

Le CM décide de renouveler le contrat d'abonnement aux progiciels SISTEC pour 3 ans jusqu'au 31 Décembre 2017

8/ MAINTENANCE INFORMATIQUE

Le CM accepte le contrat de AC'SYS pour la maintenance du parc informatique (bibliothèque - mairie- école élémentaire)

9/MAINTENANCE PANNEAU ELECTRONIQUE

Le CM accepte le contrat avec LUMIPLAN pour 5 ans jusqu'au 2 Octobre 2018

10/CONVENTION BASKET

Le CM décide d'accepter le projet de convention entre la commune et la commune de Marcellus pour l'utilisation de leur salle de sports, pour un coût annuel de 400€ pour la saison 2013-2014

11/REHABILITATION DU HANGAR RAPIN

Le CM accepte les avenants suivants concernant des travaux complémentaires:

*RAPIN = 9 293.60€

* M.P.S = 3 800€

12/CONVENTION VGA –COMMUNE ECO-QUARTIER

Le CM valide la convention relative au reversement partiel de la taxe d'aménagement perçue par la commune dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'éco-quartier Monplaisir : le taux est fixé à 8.5% dont 6.5% seront reversés à VGA